

2021_CT2_146

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Présentation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix (PLIE)

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Emploi et formation

■ Séance du 8 Avril 2021

05_3_02

■ Présentation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix (PLIE)

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

CADRE DE REFERENCE

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 précise et définit le cadre réglementaire relatif à la mise en œuvre du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**. Dès 2001, le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PLIE sur le Territoire du Pays d'Aix et a délibéré favorablement sur le principe de sa mise en œuvre, au titre d'un dispositif contractuel de développement local et d'insertion professionnelle et sociale d'intérêt communautaire.

Un protocole de mise en œuvre du PLIE du Pays d'Aix définit le cadre, les objectifs, les financements et les modalités d'intervention du dispositif pour la période 2018-2022. Ce document stratégique est signé par l'ensemble des financeurs : Etat, Région, Département, Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix.

L'objectif de ce Plan est de mobiliser, sur l'ensemble du territoire, à l'attention de **5.700 personnes accompagnées**, soit 1.500 personnes/an, l'ensemble des moyens existants et mis en œuvre par les signataires du protocole. Parmi ces personnes accompagnées, **3.420 personnes seront bénéficiaires du RSA** (soit 60%).

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix confie à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi l'animation du Plan.

Le service du PLIE, service intégré à la Direction, a vocation à développer l'existant et à impulser la mise en place de nouveaux outils sur le Territoire. Cette équipe réalise une ingénierie sociale, professionnelle et financière, sous les orientations du comité de pilotage du Plan. Ses missions sont essentiellement centrées sur :

- L'analyse des besoins des personnes en insertion, l'organisation de la gestion des parcours, la restitution et l'analyse des résultats ;
- L'ingénierie de projet relative aux problématiques, aux outils et aux structures d'insertion ;
- L'ingénierie financière liée aux projets.
- La mobilisation des acteurs économiques et sociaux ;
- L'animation de la clause d'insertion dans les marchés publics ;
- La gestion des fonds européens.

Elément clé du maillage territorial des politiques d'insertion, la structure d'animation du PLIE contribue à la mobilisation des moyens de chaque partenaire, notamment du Fonds Social Européen (FSE) par la mise en place des outils de pilotage et de suivi.

Les partenaires financiers interviennent directement auprès de la structure d'animation du PLIE. Le taux maximum d'intervention du Fonds social européen s'élève à 50% du coût total du projet conformément aux règles du Programme Opérationnel 2014/2020.

LE PLIE C'EST QUOI ?

Les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sont des **dispositifs d'inclusion sociale** au plus près des besoins des territoires. Ils organisent l'accompagnement vers et dans l'emploi d'une population confrontée à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

A ce titre, le PLIE a pour fonction non seulement d'être une **plate-forme partenariale** au sein de laquelle se **coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion**, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de ces personnes.

La particularité d'un PLIE est de regrouper l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi que sont : les agences Pôle Emploi, les Missions Locales, le Département, les Pôles d'insertion et tous les acteurs du secteur social au sein de ces instances techniques.

QUI ORIENTE VERS LE PLIE ?

Pour bénéficier de cet accompagnement, le demandeur d'emploi doit être orienté vers le PLIE par un professionnel issu du réseau de prescripteurs détaillé ci-dessous :

- 📍 Agence Pôle Emploi ;
- 📍 Unité territoriale du Conseil Départemental ;
- 📍 Mairie ou Bureau Municipal de l'Emploi ;
- 📍 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- 📍 Centres sociaux ;
- 📍 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ;
- 📍 Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ;
- 📍 Maison de l'emploi ;

- 🚧 Mission Locale ;
- 🚧 Autres PLIE en cas de déménagement de la personne.

LE PLIE POUR QUI ?

Toute personne en recherche d'emploi résidant sur une des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix. Ces personnes doivent avoir une volonté d'intégrer le dispositif, qui vise à les soutenir dans leur démarche active, et non à se substituer à leurs recherches.

Le public cible pourra s'inscrire dans les critères suivants :

- 🚧 Les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- 🚧 Les personnes de premier niveau de qualification (niveaux V et VI) ;
- 🚧 Les femmes isolées et/ou chefs de famille ;
- 🚧 Les personnes atteintes d'un handicap ;
- 🚧 Les jeunes peu ou pas qualifiés ;
- 🚧 Les bénéficiaires du RSA.

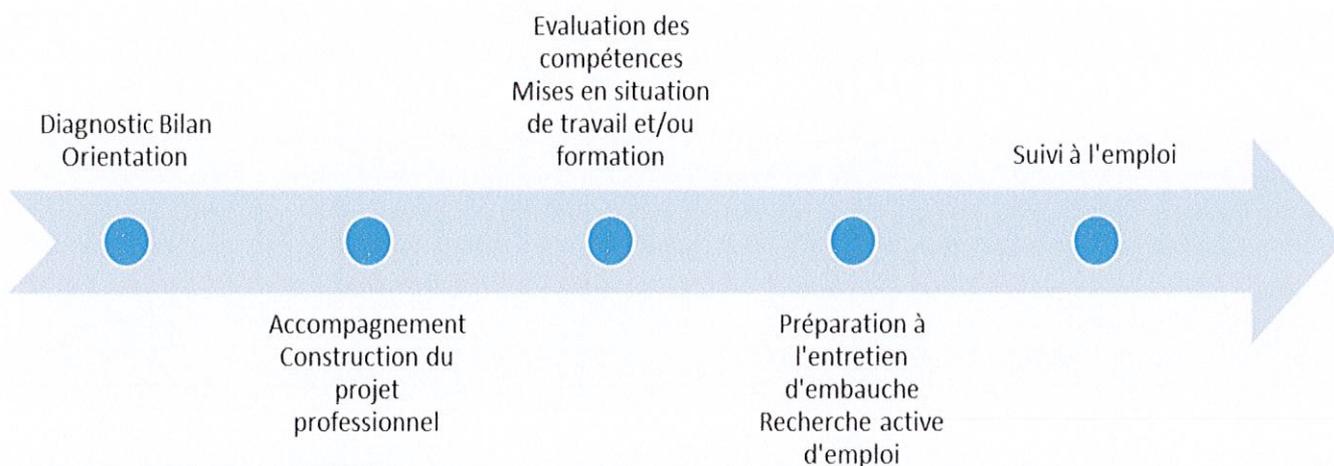
UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

D'une durée maximale de 15 mois, le parcours PLIE se décompose en quatre étapes principales :

- 🚧 **Etape 1 : Diagnostiquer** : Analyser la situation personnelle, définir les attentes et proposer un plan d'actions adapté et partagé.
- 🚧 **Etape 2 : Accompagner** : Construire le projet professionnel, rencontrer votre référent de parcours, et décider des démarches à accomplir.
- 🚧 **Etape 3 : Participer** : Se mobiliser au travers de la réalisation d'étapes de parcours visant la levée des freins à l'emploi identifiés dans la phase de diagnostic, acquérir de l'expérience professionnelle ou formative.
- 🚧 **Etape 4 : Intégrer** : Consolider la situation du participant avant la sortie du PLIE. Une période de trois mois de suivi dans l'emploi est prévue afin de sécuriser la prise de poste du participant.

Parcours d'insertion dans le PLIE

Des étapes définies et partagées en fonction des besoins du participant



LA PLUS VALUE DU PLIE

L'approche globale de la personne est au centre de la philosophie du PLIE

Elle assure la prise en compte de l'ensemble des problématiques pouvant constituer un frein à l'accès à l'emploi (santé, mobilité, qualification, pérennité dans l'inactivité...).

En partenariat avec les structures territoriales en charge de l'insertion et de l'emploi (Bureaux Municipaux de l'Emploi, Pôle Emploi, Pôle Insertion), le travail du PLIE apporte à l'ensemble de ces acteurs une plus-value pouvant se définir à minima au regard de cinq critères :

- Volume du portefeuille des accompagnateurs du PLIE (60 à 100 maximum) par ETP ;
- Souplesse des rendez-vous avec le référent de parcours ;
- Adhésion de la personne à cet accompagnement par la formalisation et la définition des objectifs du parcours d'insertion ;
- Souplesse des actions de redynamisation proposées mêlant le collectif et l'individuel ;
- Actions novatrices incluant des supports ludiques et adaptés générant la cohésion, l'adhésion, la confiance (sport, cuisine, mise en situation de travail, jeu de rôles...).

Le parcours de la personne est défini en amont sur une période prédéfinie avec des actions de remobilisation et d'insertion identifiées.

LE PLIE EN 2020

7 accompagnatrices à l'emploi réparties sur le Territoire

Plus de **860 personnes orientées** vers le PLIE

702 personnes accompagnées

- Dont 350 femmes et 352 hommes
- Dont 175 personnes sans qualification, soit 25 %



295 sorties du PLIE en 2020

- Dont **92 sorties Emploi durable**, CDI, CDD > 6 mois ou formation qualifiante, soit 31%
- Dont 124 ruptures d'engagement (contexte particulier lié au contexte sanitaire).

Un budget total entièrement financé par des recettes qui s'élève à **538.320 €** qui se décompose comme suit :

2020	DEPENSES	2020	RECETTES
Service gestion et animation	194.355 €	Département BdR	323.360 €
Accompagnement internalisé	175.560 €	Fonds Social Européen	214.960 €
Prestation	168.405 €		
Total	538.320 €	Total	538.320 €

Le PLIE, UN DISPOSITIF RENFORCÉ DANS LE CADRE DE NOUVEAU MARCHÉ D'INCLUSION SOCIALE

Compte tenu du contexte économique extrêmement tendu, le PLIE du Pays d'Aix a souhaité repenser et renforcer son dispositif afin d'optimiser le retour à l'emploi durable des participants.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_146-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Enjeux 2021—2023 : Cinq objectifs stratégiques prioritaires :

- Renforcer les partenariats locaux (B.M.E) par un meilleur maillage du Territoire ;
- Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi ;
- Dynamiser les étapes de parcours ;
- Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion visant à optimiser le retour rapide et durable à l'emploi ;
- Développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion notamment par le biais de la commande publique en intégrant des clauses sociales et en soutenant des marchés réservés.

LE PLIE EN 2021

12 accompagnatrices à l'emploi réparties sur le Territoire

Objectifs : Plus de **1200 personnes orientées** vers le PLIE

1000 personnes accompagnées

- Dont 50% femmes et 50% hommes
- Dont 700 personnes bénéficiaires du RSA



400 sorties du PLIE en 2021

- Dont **200 sorties Emploi durable**, CDI ou CDD > 6 mois ou formation qualifiante.

Au titre de la recherche de financement : L'année 2021, constituera une année de transition, puisque le nouveau Programme Opérationnel 2021-2027 n'a pas encore fait l'objet d'une validation par les instances européennes.

La Direction de l'Insertion et de l'Emploi, dans sa recherche de recettes, devra répondre aux « Appels à projets FSE » probablement à la fin du 1^{er} semestre 2021, et devra également effectuer des dossiers de demande de subvention spécifique auprès des autres financeurs – Conseil Départemental (470.000 €) et Région (40.500 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

.

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 25 mars 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix prend acte des modalités opérationnelles et financières du dispositif du PLIE.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU PAYS D'AIX (PLIE)

Les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sont des **dispositifs d'inclusion sociale** au plus près des besoins des territoires. Ils organisent l'accompagnement vers et dans l'emploi d'une population confrontée à des difficultés dans le cadre de parcours individualisés d'insertion socio-professionnelle.

Plate-forme partenariale, les particularités d'un PLIE sont :

* de regrouper l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi au sein de ces instances que sont : les agences Pôle Emploi, les Missions Locales, le Département, les Pôles d'insertion et tous les acteurs du secteur social au sein de ces instances techniques ;

* de bénéficier de financements de la part des partenaires institutionnels autorisant le service PLIE à aller chercher des fonds européens pour assurer le financement du fonctionnement du dispositif dans son intégralité.

Le PLIE pour qui ?

Tous les demandeurs d'emploi résidant sur une des 36 Communes du Territoire du Pays d'Aix en recherche active d'emploi.

Comment

L'accompagnement d'une durée maximale de 15 mois, se décompose en quatre principales étapes :

- * le diagnostic ;
- * la phase accompagnement ;
- * la mobilisation d'actions visant la levée des freins à l'emploi identifiés ;
- * la sortie du dispositif avec une période de trois mois de sécurisation en emploi.

Objectifs du PLIE en 2021

1000 personnes accompagnées dont 700 personnes bénéficiaires du RSA

- Dont 50% femmes et 50% hommes

400 sorties du PLIE en 2021

- Dont **200 sorties Emploi durable**, CDI ou CDD > 6 mois ou formation qualifiante.

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Présentation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix (PLIE)

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **19 AVR. 2021**